

<https://enseignants.se-unsa.org/Remplacants-1er-degre-vous-nous-avez-dit>



Enseignants de l'Unsa

Remplaçants 1er degré : vous nous avez dit

- Je suis... - Prof d'école -



Date de mise en ligne : jeudi 24 mai 2018

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés



Les remplaçants exercent une mission essentielle au bon fonctionnement du service public d'éducation. Le SE-Unsa a recueilli leur avis sur les missions et les conditions d'exercice dans son enquête « Et moi remplaçant du 1er degré » qui s'est déroulée au mois d'avril 2018. En voici les principaux résultats (les résultats complets sont en pièce jointe ci-dessous).

Ressenti sur la fonction

Les remplaçants estiment être plutôt reconnus par leurs collègues à 82%. Par contre, la reconnaissance par la hiérarchie (60%) et par les parents (49%) ne sont pas au rendez-vous.

Les 3 principaux points positifs cités par les remplaçants

- une bonne connaissance des écoles, des secteurs et des circonscriptions,
- un bon moyen de se former,
- l'exercice varié du métier.

Les 3 principaux points négatifs cités par les remplaçants

- un manque d'information pour le travail pédagogique et sur les élèves,
- un certain isolement,
- une absence de visibilité de mon travail.

Pour le SE-Unsa, dans le cadre d'absence prévisible notamment, un échange d'informations efficient entre titulaire et remplaçant peut être proposé par l'administration. Ainsi, à certains endroits, les IEN proposent des outils de suivi qui facilitent la prise en main de la classe par le remplaçant.

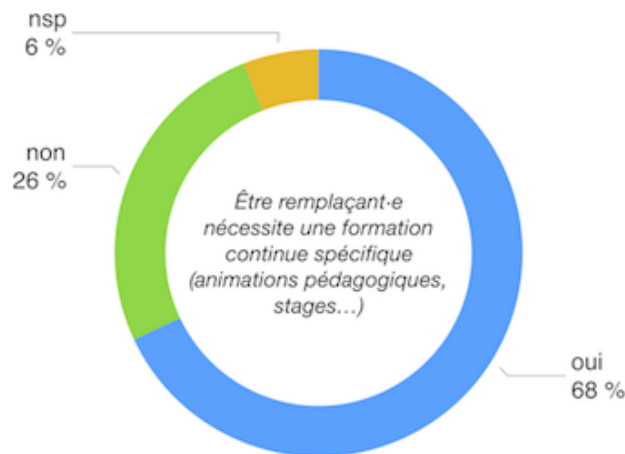
Connaissance de ses droits

Un tiers des remplaçants pense ne pas connaître ses droits et devoirs. Plus de la moitié d'entre eux (52%) ne savent pas à quelles indemnités ils ont droit selon les postes.

Le SE-Unsa considère que l'administration doit jouer son rôle d'information auprès des collègues concernés : tout remplaçant affecté dans le spécialisé par exemple doit savoir à quelles indemnités il peut prétendre.

Formation et accès aux informations

Être remplaçant constitue un exercice différent du métier. Trois remplaçants sur quatre estiment ainsi nécessaire une formation continue spécifique. On retrouve la même proportion souhaitant avoir accès à des outils pédagogiques spécifiques ainsi que la possibilité de contacter une personne ressource.



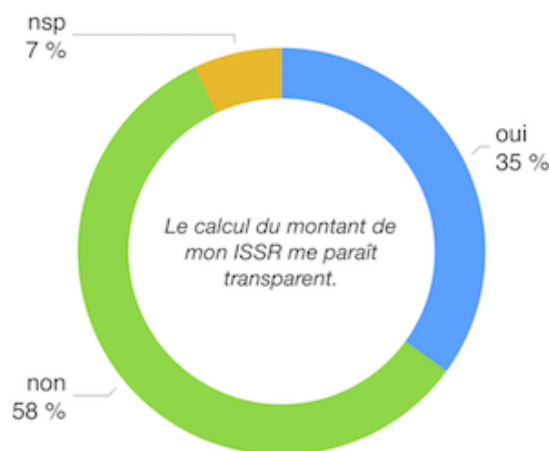
Pour le SE-Unsa, l'ensemble des facettes de l'exercice du métier de PE doit faire partie de l'offre de formation : c'est aussi le cas pour les postes de remplaçants.

Si une majorité des collègues (58%) jugent avoir assez d'informations administratives avant d'aller sur un remplacement (horaires, adresse,...), ils sont trois sur quatre (77%) à estimer manquer d'informations pédagogiques.

Rémunération

Le calcul du montant de l'ISSR paraît transparent à seulement 35%. Cela est bien peu pour cette obligation de l'employeur due à tout salarié.

Pour le SE-Unsa, il s'agit ici d'une responsabilité de l'administration concernant la transparence des rémunérations : chaque remplaçant doit être en mesure de vérifier ce qui lui est versé.



Les remplaçants sont partagés sur le montant de l'ISSR qui couvrirait les frais. Ils sont ainsi 63% à pointer la nécessité de créer une indemnité spécifique autre que l'ISSR liée à la mission de remplacement. Aujourd'hui, l'ISSR indemnise uniquement des déplacements. Pour le SE-Unsa, une indemnité fixe liée à la mission de remplacement doit être créée ; une indemnité variable en fonction des déplacements doit être maintenue.

De plus, être remplaçant nécessiterait un budget spécifique de fonctionnement plébiscité à 82%.

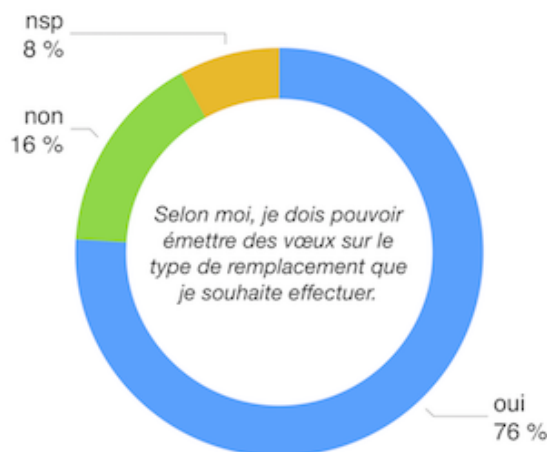
Par ailleurs, plus de la moitié des remplaçants (57%) juge nécessaire d'avoir une assurance spécifique pour son véhicule sur ce type de poste.

Articulation vie pro / vie perso

Plus des deux tiers des remplaçants (69%) considèrent avoir une certaine latitude sur la réalisation des 108 heures. Mais cela ne permet pas de compenser le manque de prise en compte des contraintes personnelles (62%)

Remplaçants 1er degré : vous nous avez dit

notamment par manque de possibilité d'émettre des souhaits demandée par les trois quarts des remplaçants (76%).



Pour le SE-Unsa, permettre aux remplaçants d'émettre des souhaits en début d'année scolaire est une possibilité à ne pas négliger.

Près de 70% des remplaçants confirment les difficultés d'organisation personnelle liées aux variations horaires régulières.

Les modalités de récupération des heures (en cas de dépassement des 24 heures d'enseignement hebdomadaires) ne semblent pas être transparentes car près de 40 % des remplaçants ne se prononcent pas. Ici encore, pour le SE-Unsa, les administrations locales doivent mettre en place des modalités de récupération concertées avec les collègues.

Les mandats du SE-Unsa

- L'ISSR doit être réformée : elle doit comprendre une part fixe liée à la fonction et une part variable liée à l'effectivité des déplacements.
- Tout remplaçant nommé à l'année sur un poste doit bénéficier de l'ISSR, y compris si sa nomination intervient avant la rentrée scolaire.
- En cas de multiples remplacements dans une même journée, il doit percevoir l'ISSR pour sa première mission et des frais de déplacement ensuite.
- Tous les remplaçants doivent bénéficier des mêmes possibilités d'accès à la formation que les autres titulaires. De plus, au vu de leurs conditions particulières d'exercice, ils doivent pouvoir bénéficier de formations spécifiques.
- L'assurance du véhicule personnel doit être prise en charge par l'employeur.
- Lors d'une demande de temps partiel, le remplaçant doit pouvoir choisir sa quotité de temps de travail et être maintenu sur son poste.
- Le remplaçant ne doit pas être soumis à une astreinte au-delà des horaires de son école de rattachement.